GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 5 JUIN 1793.

VARSOVIE, *le 5 Juin.*

Nous avons déjà indiqué dans notre avant-dernier No. le résultat des Diétines de Varſovie, & les nonces qu'on y a élus pour la Diète prochaine. Il nous reſte à parler de celles de Cracovie & des autres villes.

Les Diétines du Palatinat de Cracovie ſe ſont tenues ſuivant l'uſage, dans le bourg de Proſzowice, S.E.M. Ożarowski Caſtelan de Woynice, & Lieutenant-Général des troupes de la République, a ouvert la ſéance, & ſon fils Echanſon du Palatinat, comme le plus ancien des conſeillers de la Confédération de Cracovie, siégeans à la Diétine, l'a présidée en qualité de Maréchal. Les nonces élus pour la prochaine Diète, ſont: MM. Ankwicz chevalier des ordres de Pologne, Ożarowski Echanſon du Palatinat de Cracovie, Dębiński Staroſte de Valeck, Głębocki conſeiller de la Conf: gen: de la Cour: Mieczkowski Staroſte de Rabſztyński, Grodzicki fils du Caſtelan d'Oświecim, & ſécrétaire au département des affaires étrangères, Bobrownicki & Kosſakowski Chambelans de S. M.

A la ſuite de la ſéance, M. le Lieutenant-Général Ożarowski donna un diner ſplendide, auquel outre la nobleſſe qui s'étoit raſſemblée pour la Diétine, ſe trouvèrent auſsi les Délégués du chapitre, & ceux de la ville de Cracovie. Tout le monde ſe retira très ſatisfait des attentions & de la prévenance de M. le Caſtelan.

La Terre de Wyſzogrod a nommé pour ſes repréſentans, MM. Caſpar Bogucki major d'un bataillon de Pontoniers, & Denis Mikorski Chambelan de S. M.

Dans la Terre de Zakroczym ce ſont MM. le Pce. Poniński Chev: de Malte, & Wilamowski.

Une lettre que nous recevons de Włodzimir, en date du 29 Mai, nous apprend que les Diétines du Palatinat de Czerniechow, s'y ſont tenues avec la plus grande tranquillité; qu'il n'y avoit pas un ſeul Ruſse dans la ville, pendant tout le tems qu'elles ont duré, & qu'on y a nommé pour nonces, MM. Rohożiński Chev: de l'Ordre de S. Stan: & gr: Veneur de Łuck; Goliński Gréfier en Chef de la Juridiction du Gr: Maréchal; Łobarzewski Major au ſervice de Ruſsie, & Fabrici conſeiller de la Conf: du dit Palatinat....

A la ſuite de l'arrêté pris le 13 Mai, par la Sme. Conf. gén: portant caſsation du décret rendu par la dernière Diète, contre le Pce. Poniński; S. M. a remis entre les mains de S. E. M. de Siewers Ambaſsadeur de Ruſsie, les décorations des ordres de Pol: pour en revêtir une ſeconde fois ce Pce.....

M. de Kreczetnikow Général en Chef des armées de S. M. I. Commandant de Ses troupes dans les Provinces de la Pologne, nouvellement réunies à Son Empire, Gouverneur des dites Provinces, Chev: de plusieurs ordres &c. eſt mort d'une fievre putride à Miedzyrzece dans les derniers jours du mois. M. le Lieutenant-Général Derfelden a pris jusqu'à nouvel ordre, le commandement de ces troupes.....

M. le Baron d'Igelſtrom Général en Chef, commandant les troupes de S. M. I. en Pologne & dans le Gr: Duché de Lithuanie, chevalier de divers Ordres &c. ayant commencé la liquidation des ſommes dues pour les fourages & autres approviſionnemens fournis au compte des troupes Ruſses, par les différens Palatinats, Terres & Diſtricts, a payé juſqu'à cet inſtant, aux Palatinats & Terres de —

	Roubles.	*Kopiks.*
Sandomire — — —	40,653. —	56½.
Sieradie — — —	23,742. —	92½.
Cracovie — — —	55,102. —	92½.
Płock — — —	8,401. —	1½.
Rawa — — —	5,710. —	78½.
Dobrzyńsk — — —	5,203. —	42¾.
Wyſzogrod — — —	1,905. —	52½.
Warſovie — — —	9,218. —	62½.
en total —	149,938. —	80¼.

FRANCE.

3me. ſuite des événemens politiques dans le courant de Mai.

Décret portant création de 1200 millions en aſsignats, rendu dans la ſéance du 7 Mai.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité des finances, ſur les états de ſituation des diverſes caiſses de la tréſorerie Nationale, à la date du 27 Avril dernier, fournis par les commiſsaires de la dite tréſorerie: conſidérant qu'une nouvelle émiſsion d'aſsignats devient nécesſaire, pour aſsurer le ſuccès de la guerre ſacrée de la liberté, contre les puiſsances coaliſées de l'Europe. "

„ Conſidérant que les rentes perpétuelles, & les rentes viagères s'éteignent journellement, & forment une diminution aux charges ordinaires de l'Etat. "

„ Conſidérant que la dette exigible liquidée, ſe trouve réduite par les rembourſemens effectués, à la ſomme de 600 millions, & les aſsignats actuellement en circulation, à celle de 3 milliards 100 millions."

„Conſidérant que nos reſsources conſiſtent:"

1. Arriéré des contributions. 500 millions de livres.
2. Créances liquidées, ſommes à recouvrer ſur les ſels & les tabacs, celles avancées pour les grains & différens prêts aux communes; enfin l'arriéré des fermes, des domaines & régie. 50 millions.
3. Ce qui reſte dû ſur les biens nationaux vendus. 2 milliards.
4. Bois & forêts. 200 millions.
5. Les biens de la liſte civile. 300 millions.
6. Les bénéfices ſur les domaines engagés. 100 mil:
7. Les droits féodaux, dont les titres primitifs exiſtent. 50 millions.
8. Les ſalines & ſalins. 50 millions.
9. Les biens nationaux provenant des émigrés, toutes dettes défalquées. 3 milliards.

Total 7 milliards 700 millions.

„ Conſidérant que cette ſomme excede de 4 milliards celle de nos dettes; ce qui, après une nouvelle émiſsion de 1200 millions, préſentera encore un excédent abſolument libre, de 2 milliards 800 millions, décrète ce qui ſuit:"

„ Il ſera créé 1 milliard 200 millions en aſsignats, deſtinés à fournir, tant aux beſoins ordinaires & extraordinaires de la tréſorerie Nationale, qu'au payement des dépenſes de la guerre..... "

Du 9. L'invaſion inattendue des troupes Eſpagnoles, favoriſée par les habitans de la commune de Saint-Laurent de-Cerda, qui ſe ſont rangés ſous les drapeaux des ennemis, a fait ſentir au département des Pyrénées Orientales, qu'il devoit prendre les meſures les plus ſévères, pour effrayer les hommes qui ſeroient capables d'imiter un pareil exemple. Ces meſures ſont conſignées dans un arrêté très-étendu, & qui porte entre autres choſes: „ que quiconque oſeroit applaudir à la conduite de Saint-Laurent-de-Cerda, ou arborer quelque ſigne de contre-révolution, ſera mis hors la loi, ou traduit devant le tribunal criminel du département, pour y être jugé dans les 24 heures; que ſeront réputées émigrées, & traitées comme telles, toutes les perſonnes qui auront favoriſé directement ou indirectement l'invaſion & les brigandages des Eſpagnols, ou qui paſseront ſur les lieux occupés par eux. " (Mention honorable, inſertion au bulletin.)

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité des finances, décrète:

„ Dans tous les lieux où il exiſte des bureaux de poſte, deux officiers municipaux, ou deux membres du conſeil-général de la commune, nommés à cet effet par le conſeil, ſe tranſporteront chez le directeur, & vérifieront s'il n'y exiſte point de lettres, chargées à l'adreſse des perſonnes portées ſur la liſte des émigrés."

„ Ces commiſsaires dreſseront procès-verbal du nombre de ces lettres, & des noms des perſonnes émigrées auxquelles elles ſeront adreſsées; ils en donneront décharge aux directeurs, au bas d'un double du procès-verbal, qu'ils lui délivreront ſur le champ."

„ Il ſera de ſuite procédé en l'hôtel commun, à l'ouverture de toutes les lettres & paquets, en préſence du conſeil-général de la commune, & il en ſera dreſsé procès-verbal, ainſi que de ce qu'ils pourroient contenir de relatif au ſalut de la République, & des objets de valeur réelle qu'ils pourroient renfermer."

„ Les objets de valeur réelle en afsignats feront aussitôt verfés entre les mains du receveur de la régie des domaines de la République, le plus voisin du bureau, lequel fera tenu d'en donner la reconnoisfance au bas du procès-verbal. "

„ Les effets à ordre, ou autres actes portant fommes au profit des perfonnes émigrées, feront acquittées à la diligence des procureurs-fyndics de diftricts, & le montant en provenant, verfé entre les mains du receveur des fraix régis, le tout conformément aux loix ci-devant rendues, & relatives à la régie des biens & revenus des émigrés..... "

D'après l'avis du même comité, le décret fuivant a été également rendu:

„ Les bâtimens de guerre & corfaires François peuvent arrêter & amener dans les ports de la République, les navires neutres qui fe trouveront chargés en tout ou en partie, foit de comeftibles appartenans à des puifsances neutres, chargés pour des ports ennemis, foit de marchandifes appartenantes aux ennemis. "

„ Les marchandifes appartenantes aux ennemis, font déclarées de bonne prife, & confifquées au profit des preneurs; les comeftibles appartenans à des neutres, feront payés fur le pied de leur valeur, dans le lieu pour lequel ils étoient deftinés. "

Du 10. La Convention a tenu aujourd'hui, pour la première fois, fa féance dans fa nouvelle falle aux Tuileries.

Des nouvelles de la Vendée occupent les premiers momens de la féance. Thouars & Loudun font au pouvoir des révoltés. Leur armée eft d'environ 20,000 hommes; elle a 13 pieces de canon & 600 hommes de cavalerie. Il eft inftant de prendre des mefures pour préferver Tours & Poitiers.

Une lettre du 9. des commifsaires de l'armée du Nord, rend un compte détaillé des avantages remportés le 8. par nos troupes fur l'armée Autrichienne.

Mais une autre lettre du même jour apprend la mort du Général Dampierre.

Les commifsaires ont nommé provifoirement Lamarche à la place de Dampierre; mais cet officier ne fe croit pas en état de porter le commandement. Cambon annonce que le confeil exécutif s'occupe de nommer un Général en Chef.

Un membre demande que Dampierre foit porté au Panthéon. Danton s'y oppofe; il demande que nul ne puifse être élevé aux honneurs du Panthéon, que 20 ans après fa mort. Cette motion eft décrétée.

La Convention décrète que deux députés partiront fans délai pour les départemens révoltés. Ces deux commifsaires font victimes de la révolte, leurs propriétés ont été dévaftées, leur famille mafsacrée.....Eh bien! Il leur a fallu encore ce matin fe défendre des outrages de Marat, qui en les entendant proclamer, s'eft écrié: *Ce font ces gens-là qui ont allumé la guerre civile dans ces Départemens.*

La garde des ports de Paris, compofée de 1000 hommes, fe préfente à la barre, prête à marcher dans les départemens révoltés.

Les 300 grenadiers de gendarmerie qui compofent la garde de la Convention, font admis à prêter le ferment, le fac fur le dos, partant au moment même pour la Vendée. Ils font précédés de 6 pieces de canon, & marchent fous le drapeau que leur a donné la Convention.

Le procureur-général-Sindyc du département d'Indre & Loire, mande que la ville de Loudun a arboré le drapeau blanc; que Tours & Chinon font menacés; il follicite de prompts fecours.

Les repréfentans du peuple dans les départemens du Morbihan & du Finiftère, demandent aufsi des troupes & des armes, pour protéger les côtes de ces départemens & celles de la Vendée, menacées journellement par les Anglois.

Un député de la commune de St. Maixant, département des Deux-Sevres, offre un tableau des progrès effrayans des rébelles. Brefsuire évacué par nos troupes, Thouars au pouvoir de l'ennemi, qui dirige fa marche vers St. Jean-d'Angely, où font les magasins de la République.— Le pétitionnaire réclame à l'inftant des fecours qui répondent à toute l'importance du péril.

Le Cointre-Puyraveau ajoute encore quelques traits à ce fombre tableau. Il annonce qu'il eft à peu près démontré, que le Général Quetineau a livré à l'ennemi 5000 hommes; qu'il a fait arborer à fes troupes le drapeau blanc; les a excités à crier: *vive Louis XVII. vive la Reine*, & qu'il a donné ce funefte exemple à la ville de Thouars, qui ne l'a que trop bien imité.

A ce récit, Taillefer renouvelle les propofitions de tirer le canon d'allarme & de fermer les fpectacles. Il demande aufsi que l'on fafse venir de Maubeuge, 30 mille fusils en pofte.—Thuriot veut que le Comité de fûreté générale s'informe de la vérité des faits, relativement au Général Quetineau, & qu'il foit mis hors de la loi.

Collot-d'Herbois propofe d'arrêter tous les gens fuspects, pendant qu'on tirera le canon d'allame; de charger tous les citoyens pauvres, de la garde de la ville; de confacrer les biens des émigrés, aux fraix de la guerre dans la Vendée; enfin de proroger le Comité de falut public tel qu'il eft, pour un mois.

Cette dernière propofition eft mife aux voix, & décrétée.

Du 12. Un Secrétaire lit des dépêches des deux députés, Mailhé & Moifset, Commifsaires dans le département des bouches du Rhône. Elles portent que leurs opérations avoient eu partout le plus heureux fuccès; mais qu'à Marfeille ils ont trouvé une efpece de contre-révolution décidée. „ Les fections, difent-ils, y ont établi un tribunal populaire, un Comité central. Des Commifsaires de fections nous ont été envoyés pour vifiter nos papiers, notre correfpondance, & arrêter nos dépêches. Enfin il exifte à Marfeille une vraie dictature. "

Du 14. Les volontaires, qui font partie de la garnifon de Dunkerque, promettent de s'enfévelir fous les ruines de la place, plutôt que de capituler. Ils offrent d'échanger contre des afsignats, douze mille livres en numéraire, qu'ils ont emportées de la Hollande. Applaudi & mention honorable.

Les repréfentans du peuple près les armées du Nord & des Ardennes, envoyent l'oraifon funebre que l'un d'eux a prononcée, lors de l'inhumation du Général Dampierre, au milieu du camp de Famars. Ils annoncent qu'ils ont deftitué le chef de brigade, Fournier, qui ne s'étoit point trouvé à l'affaire du 7. ils fe plaignent de ce que la tréforerie Nationale ne fait pafser aux payeurs de l'armée, que de gros afsignats. Cette lettre eft envoyée au Comité de falut public.

Penières annonce qu'à Montfort l'Amaury, le recrutement a donné lieu à une rixe entre les citoyens mariés & les jeunes gens. Les premiers ne veulent partir que lorfqu'il n'y aura plus de célibataires; les derniers prétendent que tous les citoyens doivent également concourir à la défenfe de la République. Penières propofe de décréter, pour terminer ces différens, que nul citoyen ne peut fe difpenfer de concourir à la défenfe de la Patrie. La Convention pafse à l'ordre du jour.

Rulh demande que tous les Princes d'Allemagne qui ont adhéré au Conclufum de la Diète de Ratisbonne, & qui par conféquent fe trouvent en guerre avec la France, foient traités en ennemis, & que leurs biens foient confisqués.

On renvoye au Comité d'aliénation la propofition faite par un membre, de charger le Miniftre de l'intérieur, de faire préparer un local où feront dépofés tous les objets précieux, trouvés dans les maifons Royales, ou chez les émigrés.

Un Secrétaire fait lecture de plusieurs lettres transmifes à la Convention Nationale, par fes Commifsaires à l'armée du Nord.

La première lettre eft du Général Kelmain, au Général en Chef Lamarche. „Je rentre à l'inftant, écrit-il, d'une expédition au moins inutile. Nous avons perdu presque toutes les conquêtes des jours derniers, par la faute du dix-neuvième bataillon de la Charente, qui s'eft laifsé furprendre & enlever le pofte principal. "

„ Le Capitaine Loifeau a fu arrêter les progrès de l'ennemi; il a fait pofter adroitement plusieurs pieces d'artillerie, dont une décharge à mitraille a forcé la cavalerie ennemie à fe retirer. Nous avons repris, non pas les poftes que nous avions conquis, mais ceux que nous avions auparavant. Le Colonel de la légion du Nord a été blefsé; j'ai d'autres détails à vous donner; je vous les écrirai. " *Signé* Kelmain.

La feconde lettre eft écrite par le Général Lamarliere aux Commifsaires de la Convention. Elle contient le détail de deux attaques tentées par les François contre le camp de Maulde; l'ennemi n'étoit pas fort, mais les retranchemens garantis par de fortes redoutes, rendoient fa position avantageufe. Les deux attaques n'ont eu aucune fuite; quelques blefsés de part & d'autre; voilà tout. Les deux Corps de troupes Françoifes fe font réunis enfuite à l'Abbaye de Vigogne, où l'on s'eft réjoui des fuccès que les François y avoient obtenus précedemment.

La troisième lettre eft adrefsée par les Commifsaires, à la Convention Nationale. Ils lui font pafser un arrêté

qu'ils ont pris, pour destituer de ses fonctions le citoyen Sillery, aide-de-camp du feu Général Dampierre. Cet exemple de sévérité a paru nécessaire aux Commissaires pour maintenir la discipline enfreinte par l'aide-de-camp.....

On voit que les rapports lus à la Convention Nation: depuis le 6. jusqu'au 15. sont peu satisfaisans pour la plupart. En effet, il en résulte que les insurgens font chaque jour de nouveaux progrès; que déjà maitres de presque toute la Brétagne, ils étendent leurs conquêtes dans les départemens voisins, sur-tout dans ceux de la Meurthe, d'Indre & Loire, de la Vendée, des deux Sevres, du Finistère, du Morbihan, &c. que chaque jour ils s'emparent de quelque ville ou bourg, dans lesquels ils établissent des magasins; qu'ils ont des camps retranchés bien défendus, une artillerie formidable, & une armée de 60000 hommes au moins; que ni la sévérité des comités révolutionaires, ni l'établissement des Cours Martiales à la suite des armées, décrété à la séance du 9. ne peuvent empêcher les trahisons qui se multiplient continuellement, sur-tout vers les frontières d'Espagne, où les troupes de cette Nation s'avancent sur plusieurs points, d'un côté vers les Pyrénées orientales, où ils ménacent Perpignan, après avoir occupé plusieurs autres places; de l'autre vers l'Ocean, où ils n'ont pas moins de succès, par une suite des intelligences qu'ils ont à l'intérieur; &c &c.

Mais d'un autre coté, on apprend que le patriotisme se ranime dans la plupart des départemens. On écrit de Montpélier qu'ils s'est présenté tant de volontaires de toutes les villes & villages de ce département, qu'on auroit pu en former un Corps de plus de 50000 hommes; mais que le défaut d'uniformes & d'armes a forcé d'en renvoyer la moitié: le reste est parti. On reçoit de semblables lettres de plusieurs autres villes, & l'on annonce divers succès remportés en plus d'un endroit, par les troupes de la République.

Il est parti pour Bayonne 12 canons, & quatre compagnies de canonniers du camp de Meaux, en poste, attendu que notre armée manque de canons contre les Espagnols.—Les fonderies de Paris peuvent donner actuellement deux cens pieces de canon par mois.

Le Général Lanoue a recouvré sa liberté, à la charge par lui de se représenter, si toute fois le tribunal révolutionnaire le requéroit. Miranda se défend tous les jours avec autant d'esprit que de courage. Soixante témoins sont à entendre dans son procès; les uns déposent contre lui, les autres en sa faveur. Il est à craindre qu'il ne succombe.

Les recrutemens sont clos dans les 48 sections. Au lieu de douze, il y a 14 mille volontaires qui vont partir. Quinze mille fusils sont attendus de Maubeuge, pour remplacer ceux que la garde Nationale Parisienne refuse de donner, ne voulant pas déposer des armes, qui peuvent lui être si utiles contre la malveillance & les conspirateurs, qui sous le voile d'un faux civisme, pullulent ici. Les municipaux ont arrêté de faire un emprunt de 12 millions à percevoir sur les riches. Ce mode de secours ne paroit pas convenir à tout le monde; on veut bien les accorder, mais on veut qu'ils soient administrés par tous autres citoyens que les municipaux, qui n'ont rendu aucun compte depuis l'année 1789.

Plusieurs marchands de Paris avoient fait provision de rubans blancs Fleur-délisés; le comité de sureté générale a fait saisir ces rubans, qui semblent annoncer dans leurs vendeurs, l'espoir de quelque prochain événement contre-révolutionaire.....

—Les affaires du 1. & 8 Mai, étant de l'aveu des Généraux Autrichiens & Prussiens, les plus importantes & les plus décisives qu'il y ait eu dans cette dernière campagne, nous croyons devoir joindre aux rapports des armées combinées, que nous avons données dans nos derniers Nos. quelques uns de ceux de l'armée Françoise. Leur disparité même fera peut-être trouver un juste milieu, à l'aide duquel le lecteur impartial puisse porter son jugement avec plus de sûreté. D'ailleurs il est du devoir d'un écrivain public, de donner le pour & le contre, & de n'épouser aucun parti.

Les citoyens Courtois, Lequinio, Cochon & Bellegarde, représentans de la Nation près l'armée du Nord, écrivent de Valenciennes, le 3 Mai. Leur lettre renferme les mêmes détails qu'on a vus dans celles déjà publiées, sur le combat qui a eu lieu entre nos troupes & l'ennemi, le premier de ce mois; ils ajoutent les faits suivans:

„ A l'instant une députation de la société des amis de la République, nous amène le citoyen Jean-Charles Paillier, natif de Saint-Quentin, volontaire & grenadier du cinquième bataillon du Nord, district du Quesnoy. C'est ce brave militaire, qui se trouvant seul en vedette, a tué l'adjudant-général Prussien. Il ne l'avoit que blessé du coup de fusil par lequel il l'avoit fait tomber de cheval, & l'officier le saisissoit encore durement au collet; mais il s'en est débarassé totalement, & l'a tué d'un coup de baïonnette. Quoique tout fût réellement sa conquête, il a livré à ses camarades, le cheval & les habits de l'officier Prussien, & ne s'est réservé que la décoration militaire qu'il portoit; c'est une grande croix de mérite, avec un large ruban noir argenté sur le bords."

„ Les ennemis ont fait offrir 10 ducats pour la prix de cette croix, mais le brave Paillier ne la donneroit pas pour 100 louis. C'est cependant un père de 3 enfans, & qui n'a pour tout bien, que le patrimoine des Sans-culottes, son patriotisme & son courage. Nous lui avons donné provisoirement, pour part de prise, un assignat de 50 livres; & si nous n'avons pas porté notre don plus haut, c'est que nous n'avons pas cru pouvoir nous permettre de ravir à la Convention, le plaisir de le récompenser elle-même.—Les ennemis ont fait aujourd'hui une tentative pour nous attaquer; notre armée s'est avancée vers eux; sa bonne contenance les a arrétés, & quoique le mouvement de part & d'autre ait été considérable, l'action ne s'est, pour ainsi dire, point engagée. Cependant nous leur avons fait plusieurs prisonniers. Pendant toute la dernière affaire, les troupes ont montré la plus grande valeur. Le Lieutenant-colonel du premier bataillon de la Charente a demeuré à la première ligne, quoiqu'il eût le bras en écharpe. La lettre prise sur l'Adjudant-général ennemi tué, porte que la position de l'armée du Général Clairfait devient très-critique, parce que des forces ennemies la menacent, & que cependant elle est nécessaire au poste qu'elle occupe, pour maintenir le blocus de Condé. Nous conservons le terrein que nous avons pris sur l'ennemi..... "

Lettre des représentans de la Nation.—Valenciennes, le 8 Mai.

„ Le Général Dampierre a fait ce matin une attaque dans les Bois de Rhaimes & de Vicogne, pour en débusquer l'ennemi. Les feu a duré tout le jour, & l'attaque a été très-vive. Nous avons emporté plusieurs retranchemens, la bayonnette au bout du fusil. Les soldats de la République ont montré une ardeur digne des plus grands éloges. Nous avons perdu une cinquantaine d'hommes, & avons plusieurs blessés; mais nous sommes surs d'avoir occasioné une très-grande perte aux ennemis. Nous conservons quelques-uns des retranchemens, que nous leur avons enlevés. Mais rien ne nous console de l'accident fâcheux, qu'a éprouvé notre Général en Chef Dampierre. Un boulet de canon lui a coupé la cuisse. Nous avons de suite conféré provisoirement le Commandement en chef au Général Lamarche, qui commandoit l'armée des Ardennes. Mais il est important que le Conseil.exécutif se décide sans délai, à nommer en définitif un Commandant en chef des deux armées. Tout retardement pourroit être très-préjudiciable. Nous vous faisons passer le rapport que vient de nous faire, Sauvant aide-camp du Général Kilmain. Il est très-succinct. Demain nous serons à même de vous donner de plus grands détails. Quatre d'entre nous ont été présens à cette affaire. Les deux autres ont été retenus à Valenciennes, moitié par la nécessité d'expédier le courant. Nous avons fait plusieurs prisonniers. Le 17me. bataillon d'infanterie, ci-devant Auvergne, commandé par le Lieutenant-colonel Beclair, & le 10me. bataillon de la Mayenne, commandé par le Colonel Malherbe, & ayant à leur tête les Généraux Hilaire & de Roque, ont fait sous le feu de plusieurs batteries formidables, qui se sont démasquées dans le bois, une retraite lente, bien ordonnée & d'une intrépidité sans exemple. Ils auroient du être foudroyés; ils n'ont perdu que 6 hommes, tant tués que blessés. Un soldat qui a eu un bras emporté, crioit encore en rentrant en ville: *Il n'en reste un autre pour servir la République.* Notre courageux Général, entouré de personnes qui s'affligeoient de son désastre, crioit lui-même à tout le monde: *Ce n'est rien; vive la Nation; vive la République.*"

Rapport *du Citoyen* Sauvant.

„ L'attaque du village de Rhaimes s'est faite de plusieurs côtés en même tems. Le Général a fait fortifier le terrein dont il s'est emparé. Nos troupes ont déployé leur valeur ordinaire. L'ennemi a eu beaucoup de tués & de blessés; nous avons eu en tout 60 hommes tués; & nos blessés ne le sont que légèrement. "

Lettre des représentans du peuple, députés aux armées du Nord & des Ardennes, à la Convention, du 9.

„ Le Général Dampierre a eu hier la cuisse emportée par un boulet; il est mort ce matin. Toute l'armée regrette en lui un soldat valeureux, un Général habile, un ami véritable de la Patrie & de la liberté. Les heureux effets de sa Proclamation, lors de la trahison de Dumou-

rier, sa vie militaire, sa carrière glorieuse & pure, sa mort enfin, doivent être rappellés à ceux dont le fiel ou le délire chercheroient à ternir l'éclat de sa réputation justement acquise. Nous irons demain verser des larmes, sur les cyprès dont sa tombe sera couverte, & célébrer ses succès."

(Signé) *Cochon*, *Lequinio*.

Copie du rapport du Général Lamarlière aux Représentans du peuple.

„ La journée du 8. est une des plus glorieuses pour les armes de la République, & celle qui prouve le mieux la dignité de la cause, pour laquelle nous combattons. A 7 heures précises du matin, (ainsi que portoit l'ordre du Général en Chef Dampierre,) les différents Corps dont ma petite armée est composée, ont attaqué les postes avancés de l'ennemi. Le feu a commencé par la division aux ordres du Général Desponchez, qui étoit chargé de débusquer l'ennemi, de l'Abbaye de Vicogne & des différents retranchemens, qu'il avoit dans les bois de Saint-Amand. Ce Général & nos braves frères-d'armes se sont présentés avec un courage & une valeur, dont il n'y a point d'exemple. Ils ont vaincu des obstacles incroyables, ont trouvé des retranchemens à chaque pas, d'où ils ont chassé l'ennemi, qui étoit par-tout en nombre très-supérieur, & malgré les batteries du calibre de 17. dont il n'a cessé de faire usage sur nous, Desponchez s'est établi sur la Platte-forme de l'Abbaye de Vicogne, où il s'est retranché. Il s'est battu avec un feu très-vif depuis 7 heures & un quart du matin, jusqu'à 9 heures du soir. Je lui ai envoyé à différentes reprises, du renfort, des subsistances & des munitions qu'il attendoit inutilement de Valenciennes. Cet officier-Général a fait tous ses efforts, pour appuyer son aile droite au flanc gauche du Général Hedouville, qui attaquoit en même tems Raismes; mais jamais il n'a pu y réussir que par quelques tirailleurs. Les ennemis paroissent avoir perdu beaucoup de monde; nous avons eu quelques braves gens de tués. Cette division a bivouaqué la nuit dans le bois de Saint-Amand, en conservant sa position, & doit ce matin continuer son attaque, qui ne peut se faire avec avantage, qu'autant qu'elle se réunira sur sa droite avec les divisions chargées de débusquer l'ennemi des bois de Raismes. Au moment où Desponchez attaquoit avec mon avant-garde, j'ai provoqué les ennemis campés près de Saint-Amand, dans deux points différents. Ils se sont moins défendus que la veille, & ils ont cherché à m'attirer près de la ville sur la chaussée, où trois batteries ennemies étoient dirigées, étant le seul point sur lequel je pouvois entrer dans cette ville. Mais étant convenus de ne m'en emparer, qu'après les avoir chassés de Raismes & de Vicogne, je les ai occupés sur différents points, en les attaquant à plusieurs reprises, de manière à rendre plus utile ma diversion. Le Général Chaumont, chargé d'entretenir ma communication depuis Belle-Porte jusqu'à Landas, a arrêté plusieurs fois l'ennemi, qui essayoit de tourner mon flanc gauche, & de couper ma retraite. Ce Général a attaqué Rumegies, qui n'étoit pas foiblement occupé; il en a chassé brusquement l'ennemi & a conservé ce poste. J'ai dirigé plusieurs attaques vers ma gauche, tant sur Lecelles, que sur une batterie où étoit l'ennemi; je l'ai fait déposter & chasser de ses postes. J'ai envoyé mes tirailleurs à plusieurs découvertes, & faire le coup de carabine avec les ennemis retranchés sous le camp de Maulde. Je n'ai eu que 5 hommes de tués dans cette petite guerre très-active, sur un développement considérable à mon flanc gauche, depuis Vicogne jusqu'à Belle-Porte, & ayant à éviter d'être tourné de plusieurs côtés. Sur l'avis que j'ai reçu d'un Camp de 3000 Autrichiens, qui venoit de s'établir à Mouchain, j'ai porté jusqu'à trois bataillons & six pieces de canon, mon poste à Belle-Porte. "

„ Je ne saurois trop faire l'éloge de la bravoure & du courage de nos braves défenseurs. Ils ont témoigné une valeur républicaine, & observé une discipline qui est de la plus grande espérance pour le succès de nos armes. Ils sont fatigués, mais ne perdent pas la gaieté, qui est inséparable de la bonne cause. Ma petite armée est composée des troupes venant de Douai, du Camp près de Lille, & des postes avancés de cette dernière ville. "

„ Ce matin 9. toutes les troupes sont sous les armes; elles contiendront encore l'ennemi, pendant que Desponchez fera ses efforts, pour le chasser de l'Abbaye de Vicogne; & je ne doute pas du succès, s'il peut être joint par Hedouville. Je vais me rendre à son poste, lorsque j'aurai visité ceux qui sont en avant & sur mon flanc gauche. Le Général Dampierre m'avoit écrit de me rendre auprès de lui, ou de lui envoyer une personne de confiance; j'ai chargé l'Adjudant-Général Dupont, de cette mission; je ne pouvois en choisir un plus distingué à tous égards, & qui serve mieux la République. " *Signé Lamarlière*.

Du quartier-général de Quiévrain, le 19 Mai.

Une patrouille de 12 hommes du régiment de Kinski, chevaux-légers, détaché du Corps d'armée qui campe près d'Arlon, & commandée par 1 officier, s'étant avancée sur Differdange rencontra un détachement ennemi de 160 hommes. Elle retrograda d'abord; puis voyant l'occasion favorable, elle fondit sur l'ennemi très supérieur en nombre, & le défit en le poursuivant jusqu'à la forêt. L'ennemi laissa 7 tués & plusieurs blessés sur le champ de bataille. Notre perte se réduit à 2 hommes blessés & 2 chevaux tués. (Probablement on a imprimé 12 pour 112.)

Du 12 au 17. il ne s'est rien passé à l'armée, hormis quelques chamaillades d'avant-postes. C'est dans une de ces escarmouches, que le Comte Elz Lieutenant au régiment de Venc: Colloredo, détaché avec une patrouille, du camp du Prince de Reuss près de Houdaing, non loin de Bavay, reçut le 15. à Germeries, une blessure au bras. Du reste l'ennemi s'est tenu fort tranquille. ....

—S. A. R. l'Archiduc Charles doit partir incessamment d'ici, pour se rendre à l'armée, où ce jeune Prince sera témoin de l'ouverture de la tranchée devant la forteresse de Condé, qui aura lieu d'ici à peu de jours, tout étant déja presque préparé pour cela. Il paroit que cette ville ne sera pas la seule attaquée, & que Dunkerque & Maubeuge pourront fort bien l'être en même tems. La première de ces villes, est de plus en plus resserrée par l'escadre Angloise. En attendant, la petite guerre se continue avec beaucoup de vivacité de part & d'autre. Les François viennent souvent attaquer nos avant-postes, qui quelque fois sont obligés par la supériorité du nombre à se replier; mais toujours l'ennemi finit par être repoussé avec perte, dans ces rencontres. Le 16. il y a eu une escarmouche très-vive, entre un parti des husards de Barco, & des hussards François, où ces derniers ont abandonné à nos gens, quelques chevaux & prisonniers.

De Deux-Ponts, du 19 Mai.

L'armée de la Moselle qui a abandonné la majeure partie du Duché de Deux-Ponts, est partagée en plusieurs Camps, qui forment une espece de cordon depuis Saarlouis, jusqu'à Hornbach & par de là. La première est auprès de Saar-louis même, le second à Forbach, le 3e. à Saarbruch, le 4e. près de Limbach, le 5e. à Bliescastel, le 6e. à Hornbach, le dernier au dessous de cette ville. Des piquets disposés dans l'intervalle des camps, entretiennent la communication entre eux, & empêchent celle des armées combinées de la Belgique & des environs du Rhin.—Un poste séparé composé d'un seul bataillon d'infanterie, & de 15. à 16 pieces de canon, lequel occupoit Neunkirchen, en deça de Saarbruch, avoit été délogé le 15. par un Corps de Prussiens joints à celui de Szekeli; mais nous apprenons dans ce moment, que revenus en forces le 17. les François ont repris ce poste, & s'y maintiennent. Nous n'avons aucuns détails sur cette affaire; Mais nous savons pertinemment qu'ils ont envoyé en France MM. Bertels Ecuyer du Pce. & Eicberg son conseiller intime, qu'ils avoient arrêtés à Neunkirchen, & qu'ils ont du se saisir de plusieurs autres officiers de cette maison, à Saarbruck. Ils ont fait aussi passer à Landau tous les chevaux du Duc.

On repand ici le bruit de deux rencontres qui ont du avoir lieu le 16. près de Kostheim, & le 17. près de Landau, & dans lesquelles les François ont, dit-on, repoussé les Autrichiens à plusieurs portées de canon, après leur avoir tué beaucoup de monde. On ajoute qu'outre un grand nombre de prisonniers, ils ont enlevé un Corps entier de chasseurs avec le Commandant, tous les officiers, le canon, les bagages &c. Mais comme on ne donne aucuns détails, nous ne garantissons pas le fait.

De Londres, du 17 Mai.

„ Les dernières seances Parlementaires ont été presqu'uniquement occupées à des objets domestiques. Le 14 Mai, les Pairs étant en comité sur le Bill pour accorder quelques nouveaux droits aux Catholiques-Romains en Ecosse, en leur permettant d'y posséder des biens réels & personnels à l'égal des autres citoyens, & d'en disposer sous certain serment, le Duc de Norfolk proposa, qu'ils auroient aussi le privilége d'élire les députés en Parlement, & que les Pairs Catholiques donneroient leur suffrage, pour choisir les 16 Pairs d'Ecosse. Mais sur l'observation du Chancelier, qu'en se conformant à certains réglemens, les Catholiques-Romains n'étoient pas légalement exclus du droit d'élection, la clause proposée fut jugée non nécessaire. — Les Commissaires établis pour secourir par certaines sommes en billets d'Echiquier, les négocians, fabriquants, & manufacturiers solvables, que le manque de circulation auroit mis dans l'embaras, sont déjà entrés en fonctions, après avoir résolu d'observer & de faire observer le secret le plus rigoureux sur toutes leurs opérations, pour ne point compromettre le crédit public ou particulier. "